



# AVIS PUBLIC

## PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 17-963

**MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 15-924, LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 15-925, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 15-926, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT ET FRAIS DE PARC NUMÉRO 15-927, LE RÈGLEMENT DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 15-928, LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 15-929, LE RÈGLEMENT DE DÉROGATION MINEURE 15-932**

Avis est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Sophie Charpentier :

Qu'à la séance du 8 mai 2017, le conseil municipal a adopté le règlement mentionné en titre ;

Qu'un certificat de conformité a été délivré par la MRC Matawinie le 10 mai 2017 et qu'il est entré en vigueur à cette même date (art. 137.15 L.A.U.) ;

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville situé au 490, rue Principale, Saint-Donat, aux heures régulières de bureau.

- Avis de motion : 21 mars 2017
- Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement : 21 mars 2017
- Séance de consultation : 10 avril 2017
- Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement : 25 avril 2017
- Avis public référendaire : 26 avril 2017
- Adoption finale : 8 mai 2017

Le tout, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Saint-Donat, le 12 mai 2017.

Sophie Charpentier, MBA

Directrice générale et secrétaire-trésorière